

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DEL-2024-28

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Étaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, FRANCOIS, GUILLOTTE, JACQUES, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE LORS DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID SUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE - ACCORD-CADRE DE SERVICES A BONS DE COMMANDES N° MS 21306 CONCLU INITIALEMENT AVEC L'ENTREPRISE APAVE SUD EUROPE SAS - AVENANT DE TRANSFERT - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 4 JUILLET 2023

Exposé du Président,

Par un accord-cadre à bons de commandes n° MS 21306, notifié le 31 mars 2022, le SYANE a confié à l'entreprise APAVE SUDEUROPE SAS (détenue à 100 % par APAVE SA), des missions de contrôle technique lors de travaux d'installations de production et de distribution de réseaux de chaleur et de froid sur le département de la Haute-Savoie.

A la demande du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le groupe APAVE, en tant qu'acteur « tiers de confiance », a dû adapter son organisation pour séparer juridiquement ses activités relevant du secteur de la « construction » de ses « autres activités ».

Dans ce contexte de restructuration, à compter du 1^{er} janvier 2023, l'entreprise APAVE SUDEUROPE SAS, filiale détenue à 100 % par le groupe APAVE, a fait l'objet d'une dissolution.

Les prestations de cette filiale sont reprises par la maison mère **APAVE SA**, Société Anonyme, sis 6 rue du Général Audran, 92400 Courbevoie, créée le 12 octobre 2010, immatriculée au RCS de de Nanterre sous le numéro 527 573 141 00043, représentée par Monsieur Laurent Kadour, en qualité de Directeur Commercial, à travers deux nouvelles filiales qu'elle détient à 100 % :

- **APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE (« AICF »)**, Société par actions simplifiée, sis 6 Rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE, créée le 5 octobre 2021, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 618, pour toutes les prestations relevant des infrastructures et de la construction,
- **APAVE EXPLOITATION FRANCE (« AEF »)**, Société par actions simplifiée, sis 6 Rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE, créée le 5 octobre 2021, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 071, pour les autres activités.

Par conséquent, l'entreprise APAVE SUDEUROPE titulaire du marché cité est substituée dans ses droits et obligations à l'entreprise APAVE SA, représentée en tant que mandataire du groupement APAVE SA/ AEF et AICF en co-traitance, pour le marché cité.

Au titre de l'exécution du présent marché, la répartition des missions entre les sociétés AEF et AICF est la suivante :

L'entreprise AEF sera en charge de :

- inspection,
- essais et mesures,
- conseil,
- formation.

L'entreprise AICF sera en charge de :

- contrôle technique de construction,
- Sécurité Protection Santé (SPS),
- diagnostics immobiliers et techniques sans préconisation.

Le règlement des factures correspondant aux prestations réalisées dans le cadre du marché susvisé se fera conformément aux nouveaux RIB transmis par les sociétés AICF et AEF.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le transfert de l'exécution du marché MS 21306 de l'entreprise APAVE SUDEUROPE SAS à la société APAVE SA ainsi que ses deux filiales APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE et APAVE EXPLOITATION France,
2. à autoriser le Président à signer l'avenant de transfert au profit de la société APAVE SA.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE